



REGLEMENT INTERIEUR

2021/2022

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

FERME EQUESTRE DE LA TUILERIE

- 1 – LES CONDITIONS D’ACCES**
- 2 – LE CONTENU**
- 3 – FONCTIONNEMENT**
- 4 – LES ASSURANCES**
- 5 – RUPTURE DE CONTRAT**
- 6 – INFORMATIONS IMPORTANTES**



1 – LES CONDITIONS D’ACCES :

- Avoir le niveau galop 5
- S’inscrire aux tests d’entrée qui se dérouleront le jeudi 22 avril de 14 h à 17 h à la Ferme Equestre de la Tuilerie.
- Signer et parapher le Règlement Intérieur de la Section Sportive Scolaire. (Dépôt du dossier avant le 15 avril 2021)

2 – LE CONTENU :

- Préparation aux examens fédéraux,
- Préparation à la compétition club et amateur, en Hunter, CCE, Dressage et CSO.
- Les cours comprennent des séances de type : mise en selle, école des aides, sauts d’obstacles, pratique en milieu naturel et cours théoriques.

3 – FONCTIONNEMENT DE LA SECTION SPORTIVE SCOLAIRE

EQUITATION :

- La Ferme Equestre de la Tuilerie reste responsable des activités et de ses élèves dans les horaires des cours d’équitation (2 séances de 2 h de pratique et une séance de théorie de 45 mn par semaine).
- **Vendredi 13 h/13 h 45 (théorie) ; Lundi 16/18h et Jeudi 16/18h (pratique à cheval) ATTENTION : A CONFIRMER A LA RENTREE**
- Les élèves sont placés sous l’autorité de Mr François SALAUN B.E.E.S.1, B.F.E.2 Hunter, accompagnateur de tourisme Equestre ou de Mr Pierre SALAUN B.P.J.E.P.S Equitation et D.E.J.E.P.S Mention Concours Complet d’Equitation ou de Baptiste SALAUN INSTRUCTEUR ainsi que Melle Julie LAURENCEAU B.P.J.E.P.S Equitation .
- Chaque cavalier doit être titulaire de sa licence de pratiquant auprès de la Fédération Française d’Equitation. (Elle peut être demandée auprès de son club d’appartenance ou de la Ferme Equestre de la Tuilerie).



- Les élèves doivent avoir une tenue d'équitation correcte, une cravache, une bombe 3 points, 1 tapis de selle personnel et une trousse de pansage contenant : 1 étrille métallique, 1 étrille souple, 1 brosse dure, 1 brosse douce, 1 cure pied, 1 éponge, 1 époussette et 1 gilet protège dos, cravache et stick de dressage .
- Les élèves auront un casier à leur disposition. Un double de clé identifié restera à la Ferme Equestre de la Tuilerie.

4 – LES ASSURANCES

- Pour l'élève : assurance scolaire et licence fédérale
 - Pour les chevaux en propriété : assurance responsabilité civile du propriétaire
- Ces documents sont à déposer au bureau de la Ferme Equestre de la Tuilerie.

5 – RUPTURE DE CONTRAT

L'établissement scolaire ou le club sportif peuvent mettre un terme au contrat d'inscription à la section sportive scolaire en cas de manquement aux obligations de l'élève.



INFORMATION IMPORTANTE :

- En cas d'admission en section sportive, le document suivant est à remettre **OBLIGATOIREMENT LE JOUR DE LA RENTREE** au CPE du lycée. Dans le cas contraire, votre enfant ne sera pas autorisé à participer aux entraînements.
- RUn *certificat de non contre-indication à la pratique de l'Equitation en compétition* (ou sa photocopie) émis par votre médecin traitant
- • En cas de renouvellement de la Section Sportive les années suivantes, seul le certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'équitation en compétition ou la copie de la licence sera obligatoire pour autoriser votre enfant à participer aux entraînements dès la rentrée scolaire.

Signatures

Le

Tuteur légal 1

Tuteur légal 2

L'élève

Dirigeant centre équestre

Proviseur du lycée